



Fiche de paie négative

Par lolaz974

Bonjour,

Je suis actuellement en arret maladie depuis le 04/06/20 car je suis enceinte de 7 mois et ma grossesse est compliquée, je serais en congés maternité le 02/11/2020, donc ma question est la suivante concernant ma dernière fiche de paie, mon patron me réclame 16e de cotisations sociales sachant que je n'ai pas travaillé et que j'ai touché les indemnités journalières de la cgss avec les cotisations sociales, donc pourquoi est ce que j'ai reçu une fiche de paie sur laquelle je suis à moins 16e et que je dois de l'argent à mon employeur?

Si quelqu'un connaît ou qui peut m'éclairer sur ce soucis, en vous remerciant par avance

Par chamce

Renseignez-vous auprès de l'Inspection du Travail ou auprès d'un syndicat de votre branche professionnelle

Par lolaz974

déjà fait, à part me renvoyer vers un syndicat auquel je devrais adhérer pour me renseigner donc pas trop envie sinon personne est habilitée à lire une fiche de paie?

Par chamce

les syndicats de la fonction publique vous renseignent sans avoir besoin de se syndiquer !!

allez sur ce site

Exemple d'indemnisation de congés maternité

Sur ce montant la CPAM déduira des prélèvements sociaux : (0.5% pour la CRDS et 6.2% pour la CSG). ... L'employeur devra établir une attestation de salaire afin de permettre à la CPAM de calculer le montant des indemnités journalières.

e-paye.com blog de la paie

Les impacts du congé maternité en paie : droits et obligations .

ou contactez la CPAM

Par janus2

Bonjour,

N'avez-vous pas une mutuelle d'entreprise dont vous payez une partie ?